

Le an mil huit cent soixante Sept, le vingt-un août à huit heures du matin, nous maire de la commune de Combiers canton de Savatelle département de la Charente, nous étant rendu en la Salle de la Mairie de Combiers pour la tenue de la 3^e Session ordinaire de la présente année, prorogé par M^e le Préfet jusqu'au 30 août présent mois, suivent la lettre en date du 13 courant.

ayant attendu jusqu'à neuf heures du matin, il ne s'est présenté que Messieurs Nauge arjoint, Badaillac; Chevrier, Bimier et Dutemple, bien que tous les conseillers municipaux aient été convoqués le docteur de ce mois par lettres cachetées, faisant connaître que la réunion du conseil municipal qui devait avoir lieu aujourd'hui était pour la tenue de la 3^e session ordinaire de 1867.

Voyant que personne ne se présentait plus la séance a été levée et renvoyé au 30 de ce mois à huit heures du matin

De qu'on nous avons dressé le présent procès verbal, les jours, mois et an sus dits. / # à huit heures du matin,

Le Maire de Combiers

F. Augrange